

Schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique (2026–2028)

1. Contexte et objectifs

La MDPH de Paris s'engage dans une démarche progressive d'amélioration de l'accessibilité numérique de son site handicap.paris.fr, conformément à l'article 47 de la loi du 11 février 2005.

Un audit réalisé en mai 2026 a établi un taux de conformité de 72,5 % au RGAA 4.1.2.

L'objectif est d'atteindre un niveau de conformité supérieur à 90 %, tout en garantissant une amélioration durable de l'accessibilité.

2. Stratégie globale

La démarche repose sur trois phases complémentaires :

- 2026 : structuration et amélioration sans budget
- 2027 : refonte du site et corrections structurelles
- 2028 : finalisation et pérennisation de la conformité

3. Plan d'action

Année 2026 – Structuration de la démarche

L'année 2026 a été consacrée à la réalisation d'un audit complet d'accessibilité du site handicap.paris.fr, conformément au RGAA 4.1.2.

Cet audit, réalisé en interne dans le cadre des ressources disponibles, a permis d'identifier précisément les non-conformités et de définir les priorités de mise en conformité.

Dans un contexte de contraintes budgétaires, le choix a été fait de prioriser cette phase de diagnostic, préalable indispensable à toute démarche structurée d'amélioration.

Des actions correctives limitées, réalisables en interne (contenus, documents, structuration éditoriale), sont engagées dès 2026.

Les corrections structurelles nécessitant l'intervention de l'éditeur sont planifiées dans le cadre d'un projet de refonte du site à partir de 2027.

Actions principales :

- Amélioration des contenus (liens, titres, lisibilité)
- Optimisation des documents (PDF, intitulés, tri)
- Ajout d'alternatives textuelles
- Corrections simples dans WordPress

Résultat attendu : 75–80 % de conformité

Année 2027 – Refonte du site

Objectif : corriger les non-conformités structurelles.

Actions principales :

- Refonte technique des templates
- Amélioration navigation clavier et focus
- Correction des contrastes
- Mise en conformité des formulaires
- Intégration du RGAA dans le cahier des charges

Résultat attendu : 85–90 % de conformité

Année 2028 – Finalisation et pérennisation

Objectif : atteindre et maintenir un haut niveau de conformité.

Actions principales :

- Audit de contrôle RGAA
- Corrections finales
- Intégration de l'accessibilité dans les pratiques internes

Résultat attendu : ≥ 90 % de conformité durable

4. Gouvernance

Pilotage : DSI / responsable du site

Contribution : chargée de communication

Intervention éditeur : à partir de 2027

5. Suivi et indicateurs

- Taux de conformité RGAA
- Nombre de non-conformités
- Nombre de corrections réalisées
- Signalements utilisateurs

6. Amélioration continue

Les retours des usagers sont pris en compte et intégrés dans la démarche d'amélioration continue.